



38

20 janvier 2023

Prévision pour le rétablissement de la distribution d'eau

Les recherches des causes de l'interruption de la distribution de l'eau sur une partie de la commune ont montré qu'il s'est agi de la rupture d'une pompe. Les réparations sont engagées par la DEA et la distribution d'eau devrait être rétablie ce soir 20 janvier.



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- **Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.**
- **Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...**
- **Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...**

Par exemple, grâce au dernier recensement, nous avons pu réaliser l'entretien des voiries pour environ 100 000 € par an, lancer le programme de réhabilitation de l'ancien presbytère, aménager la station-service pour la distribution de carburant à l'éthanol etc. etc.

Pour toute information concernant ce recensement veuillez contacter le coordonnateur : Philippe RITTER (monlet@phritter.fr) ou le secrétariat de la Mairie (04 71 00 73 65).

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site <https://www.le-recensement-et-moi.fr/>

